Lundi 3 juin à Paris : conférence de presse sur le harcèlement judiciaire contre la parole libre (MàJ vidéo)

04/06/2013 à 16h19



La conférence de presse, animée par Pierre Cassen, fondateur de Riposte Laïque, se tiendra lundi 3 juin, de 15 heures 15 à 17 heures, au Café du Pont-Neuf, 14, quai du Louvre, 75001 Paris.

M° Pont-Neuf (7), Châtelet, ou Louvre-Rivoli (1).

Ils sont trop forts. Dans le pays de Voltaire et des droits de l'homme, ils ont réussi, en quarante ans, à mettre en place un dispositif sacrément efficace pour nous faire taire.

Ils ont d'abord perverti l'esprit libéral de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 en y introduisant au forceps les lois Pleven-Gayssot-Taubira.

Ils nous ont collé des associations dites antiracistes, qu'ils ont gavées de subventions. Et ils leur ont permis d'ester en justice contre tout citoyen qui oserait émettre une opinion jugée illégale par les nouveaux maîtres censeurs.

L'arme secrète : l'article 24, alinéa 8, entré en fonction le

31 décembre 2004. Il précise que « ceux qui auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, seront punis d'un an d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende ou de l'une de ces deux peines seulement ».

Grâce à cet article : tribunal pour Pierre Cassen et Pascal Hilout, qui estiment que l'islam n'est pas vraiment une religion d'amour, de tolérance et de paix. Tribunal pour Éric Zemmour, qui affirme que la majorité des trafiquants sont noirs ou arabes. Tribunal pour Brigitte Bardot, qui s'émeut de la souffrance animale, lors de l'égorgement rituel du mouton. Tribunal pour Fanny Truchelut, qui ose demander à deux femmes, dans un gîte, de retirer leur voile dans les parties communes.

Comme si cela ne suffisait pas, ils nous ont collé des juges à la neutralité surprenante, comme on a pu le voir lors de l'affaire du mur des cons. Ces magistrats pèsent 30 % aux élections professionnelles et se permettent d'insulter tous ceux qui ne partagent pas leur vision de la société, souvent basée sur l'inversion des valeurs.

Comme si cela ne suffisait pas, on a même vu un hebdomadaire (Le Nouvel Observateur), par la plume de Guillaume Weill-Raynal – frère jumeau de Clément -, demander ouvertement au garde des Sceaux de poursuivre Christine Tasin et Robert Ménard, suite à un article de la première publié par le deuxième sur Boulevard Voltaire.

Comme si cela ne suffisait pas, l'Organisation de la conférence islamique (OCI) et ses satellites français multiplient les pressions pour réintroduire le délit de blasphème, en assimilant toute critique de l'islam à du racisme.

Le scénario est donc à présent parfaitement au point pour

museler la liberté d'expression de la presse, Internet ou autre.

Première étape : suite à un article, les associations musulmanes protestent. Deuxième étape : une association « antiraciste » dépose plainte. Troisième étape : un procureur, qui peut être membre du Syndicat de la magistrature, ou complaisant avec ses thèses, instruit la plainte. Quatrième étape : les autres associations « antiracistes », sans avoir un centime à débourser, se portent partie civile, et demandent de lourdes indemnités. Cinquième étape : la 17e chambre correctionnelle, qui juge les affaires de presse, condamne souvent lourdement les prévenus. Si vous souhaitez une sixième étape, il vous faut alors faire appel, et cela n'est pas gratuit.

Comme si cela ne suffisait pas encore, nous avons entendu la porte-parole du gouvernement, Najat Vallaud-Belkacem, et la sénatrice Esther Benbassa, exiger « d'encadrer » la liberté d'expression sur Internet.

C'est dans ce contexte aujourd'hui que Riposte laïque – et d'autres – est victime d'un véritable harcèlement juridique, avec pas moins de cinq contributeurs poursuivis, suite à des plaintes souvent grotesques, mais instruites, et donc coûteuses. Ils veulent vraiment nous tuer.

Estimant que cela commence à faire beaucoup, nous avons décidé de tenir une conférence de presse, sur la question du harcèlement judiciaire contre la parole libre, le lundi 3 juin, à 15 heures 15, à Paris, au Café du Pont Neuf, avec Robert Ménard, Christine Tasin et Maître Karim Ouchikh.

Espérons que ceux qui ont pour mission d'informer nos compatriotes seront au rendez-vous.

Boulevard Voltaire